



Initiative for Compliance and Sustainability

Type de document : Manuel destiné aux usines

Guide environnemental ICS pour les usines

Date : juin 2026

Version de la norme ICS correspondante : Révision 24



Table des matières

10 étapes pour savoir si je suis prêt pour l'audit ICS	2
Présentation de l'ICS	4
Structure de l'ICS.....	4
Méthodologie commune de l'ICS.....	5
Nos partenaires sur le terrain	5
Code de conduite ICS	6
Processus de partage d'informations.....	6
Audit ICS.....	8
Planification de l'audit ICS	8
Scope de l'audit ICS.....	10
Processus d'audit ICS	11
Notation et évaluation de l'audit ICS.....	14
Réclamations formulées par l'usine	15
Annexe 1 : Examen de la documentation	16
Annexe 2 : Entretiens avec les travailleurs et la direction.....	21
Annexe 3 : Questions de l'audit environnemental ICS.....	22
Annexe 4 : Glossaire	32
Annexe 5 : Exigences de qualification des auditeurs environnementaux.....	43

Note : dans l'ensemble du document, le masculin est employé comme neutre.



10 étapes pour savoir si je suis prêt pour l'audit ICS

- ✓ **J'ai correctement rempli [le Factory Profile](#) dans la base de données ICS**, en veillant à fournir la liste complète des langues parlées dans l'usine par les travailleurs, les détails relatifs à l'ETP, les informations générales sur les eaux usées, les sources d'énergie et les déchets, ainsi que l'emplacement du dortoir des travailleurs, même s'il ne se trouve pas sur le terrain de l'usine. Si, le jour de l'audit, les auditeurs n'ont pas le temps d'évaluer les zones et les informations nécessaires en raison d'une déclaration erronée, je suis conscient que cela aura une incidence sur le résultat de mon audit.
- ✓ **J'ai rassemblé tous les documents énumérés à [l'annexe 1](#)**, sachant que si je ne suis pas en mesure de fournir ces documents avant 14 h le premier jour de l'audit, ou le deuxième jour si la durée de l'audit dépasse une journée, je serai considéré comme non conforme. Je suis conscient que chaque fois que je ne serai pas en mesure de prouver ma conformité, les éléments concernés seront considérés comme non conformes.
- ✓ **J'ai reçu la [fenêtre](#) de l'audit et je me suis assuré que** : au moins un responsable sera toujours sur place pour accueillir les auditeurs, leur fournir les documents et répondre à leurs questions ; que, dans le cas où mes locaux se trouvent dans un bâtiment partagé, j'ai informé les autres usines que les auditeurs demanderont à examiner les risques communs à l'ensemble du bâtiment ; j'ai informé le membre de l'ICS si ma production sera trop faible pour l'audit pendant cette période (au moins 50 % des effectifs doivent être présents sur place) ; je me suis assuré qu'une salle isolée sera disponible pour les entretiens confidentiels avec les employés et je suis conscient que je n'y assisterai pas.
- ✓ **J'ai étudié le manuel et je me sens à l'aise avec le déroulement de la journée d'audit.** Je sais que les représentants des travailleurs (figurant sur [la liste des personnes à interroger](#)) seront invités à assister aux réunions d'ouverture et de clôture, et que mes employés seront interrogés par les auditeurs.
- ✓ Je suis conscient que [les exigences de l'ICS](#) peuvent s'appuyer sur la réglementation locale, les conventions et principes internationaux, ou sur des exigences spécifiques à l'ICS
- ✓ **Je suis donc prêt à réserver aux auditeurs un accueil humain et professionnel** et à considérer cet audit comme une [excellente occasion](#) d'initier ou de renforcer mes niveaux de conformité et de durabilité. Cela rendra mon usine plus forte et plus résiliente face aux nouvelles exigences RSE du commerce mondial.
- ✓ **Je suis conscient que je ne peux pas connaître les [coordonnées des auditeurs](#) ni avant, ni pendant, ni après l'audit**, et que toute pression exercée sur les auditeurs mettra en doute ma transparence et ma conformité et pourra être sévèrement sanctionnée par le membre de l'ICS.



- ✓ **Je suis conscient que les auditeurs ne connaissent pas la [méthodologie de notation de l'ICS](#) et que je n'obtiendrai pas le résultat de l'audit à la fin de la journée d'audit.** Je recevrai les résultats de l'audit dans les 10 jours, une fois que le membre de l'ICS aura validé le rapport d'audit via la base de données de l'ICS. Je recevrai également une notification m'invitant à commencer à mettre en œuvre le plan d'actions correctives 15 jours avant la première date cible du plan. Le jour de clôture de l'audit, je recevrai toutefois le rapport provisoire des constatations.
- ✓ **Je suis conscient que [l'ouverture d'esprit](#) vis-à-vis de l'audit et la transparence sont les éléments clés pour réussir et tirer le meilleur parti de l'audit.** Cacher des informations aux auditeurs sera considéré comme un cas grave de manque de transparence envers le client ICS et entraînera une évaluation sévère. Je suis conscient que le manque de transparence expose mon entreprise à la méfiance des membres de l'ICS et à une occasion manquée d'être résiliente et adaptée aux exigences de l'économie mondiale en matière de RSE
- ✓ **En cas de [réclamations](#), je sais que je pourrai contacter mon client,** le membre de l'ICS, pour être informé des procédures, également mentionnées dans ce manuel.



Présentation de l'ICS

Cette version traduite du Manuel pour les usines a été simplifiée et est fournie à titre informatif uniquement. Elle ne remplace pas la version anglaise complète, que vous pouvez consulter [ici](#).
Vous voyez des erreurs de traduction ? Contactez contact@ics-asso.org

Structure de l'ICS

L'ICS est une initiative multisectorielle menée par des détaillants qui réalise des audits sociaux et environnementaux dans les secteurs du textile, de l'habillement, des articles de bazar, des loisirs, de l'ameublement, des équipements, de l'électroménager, de l'alimentation, de l'électronique, de l'entretien automobile et des énergies renouvelables, dans le but de :

- ✚ **Renforcer la conformité des chaînes d'approvisionnement de ses membres aux exigences en matière de devoir de vigilance et de durabilité des entreprises**, telles que, sans s'y limiter : les Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme concernant le cadre « Protéger, respecter et réparer » de l'ONU, les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les lois locales relatives aux droits du travail et à l'environnement, ainsi que toute réglementation future à laquelle ils pourraient être soumis et liée au devoir de vigilance concernant les fournisseurs et les sous-traitants.
- ✚ **Contribuer à la transition vers des chaînes d'approvisionnement mondiales durables, équitables et inclusives** en fournissant à ses membres et à leurs fournisseurs les normes, processus, méthodologies et outils de devoir de vigilance nécessaires pour identifier, prévenir et corriger les risques de violations des droits de l'homme et de l'environnement dans leur chaîne d'approvisionnement.

L'objectif du présent manuel est d'accompagner l'usine dans l'acquisition de connaissances et la sensibilisation en matière de conformité environnementale. Il représente une opportunité pour l'usine d'initier ou de démontrer sa conformité à ses partenaires commerciaux, ainsi que l'attractivité de l'entreprise dans le commerce international et sa résilience à long terme face à des normes de plus en plus strictes et aux défis économiques mondiaux liés aux exigences du développement durable.



Demandes de renseignements et recommandations relatives au programme de l'ICS

Les demandes d'interprétation, de clarification et de recommandations doivent être adressées à l'équipe de l'ICS via l'adresse e-mail contact@ics-asso.org, afin d'être transmises aux membres de l'ICS.

Contact ICS : Bureau de l'ICS – 14, rue Bassano, Paris, FRANCE

Initiative for Compliance and Sustainability / Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution

contact@ics-asso.org

www.ics-asso.org

Méthodologie commune de l'ICS

La devoir de vigilance est la voie à suivre pour renforcer la transparence et la responsabilité au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Une approche combinée d'audits sociaux et environnementaux, ainsi qu'une coopération étroite avec les usines (ci-après également dénommées « sites ») sur les plans d'actions correctives, peuvent contribuer à une gestion plus durable de la chaîne d'approvisionnement.

La pierre angulaire du système ICS est le rapport du questionnaire d'audit ICS utilisé dans plus de 70 pays. Les actions de l'ICS reposent sur une méthodologie commune appliquée par tous les membres de l'ICS et garantissant un contrôle total du processus d'audit par les marques.

- Les audits ICS sont mandatés et gérés par les détaillants et les marques membres. Le lancement d'un audit relève de la prérogative des membres, ce qui garantit un contrôle total de l'utilisation de l'ICS. L'objectif est d'assurer l'impartialité du processus d'audit.
- Les audits ICS sont réalisés uniquement par des cabinets d'audit tierces agréés par l'ICS.
- Les membres de l'ICS partagent des règles de suivi communes lorsque des non-conformités critiques sont identifiées dans les usines.
- Les audits environnementaux de l'ICS peuvent être annoncés, semi-annoncés ou non-annoncés, selon la décision des membres de l'ICS.
- **L'audit ICS n'est ni un certificat ni un label.** L'objectif de l'audit ICS est d'évaluer la conformité environnementale d'une usine et de rendre compte des non-conformités constatées ainsi que des bonnes pratiques à une date donnée.

Nos partenaires sur le terrain

La qualité des audits est contrôlée par l'ICS à l'aide d'indicateurs statistiques, d'audits de contrôle sur site, d'analyses comparatives des rapports, ainsi que des retours d'expérience et des évaluations collaboratives des membres de l'ICS.



La liste des cabinets d'audit autorisés à réaliser des audits selon les normes ICS est disponible sur notre site web externe : <https://ics-asso.org/audit-companies/>

La transparence et l'ouverture sont des conditions préalables indispensables au renforcement de la conformité des usines.

Le manque d'informations, la falsification de documents, le refus d'accès (y compris les omissions dans la déclaration du Factory Profile préalable à l'audit), les pressions et les allégations exercées sur les auditeurs habilités par l'ICS sont sévèrement sanctionnés et peuvent entraîner la résiliation de la relation commerciale.

Code de conduite de l'ICS

Chaque membre de l'ICS demande à ses fournisseurs de se conformer au Code de conduite de l'ICS, qui peut être complété par le Code de conduite détaillé propre au membre. En signant ce Code, les fournisseurs s'engagent à s'y conformer et à le respecter, ainsi qu'à veiller à ce qu'il soit respecté par leurs propres sous-traitants et partenaires : la responsabilité partagée est un concept clé. Le Code de conduite de l'ICS est disponible [ici](#).

Processus de partage d'informations

Partage des données et confidentialité

Les membres de l'ICS liés à une même usine partagent les résultats et les documents d'audit via la base de données de l'ICS. Les conclusions des audits de l'ICS sont confidentielles et ne sont pas accessibles aux membres de l'ICS qui ne sont pas liés à l'usine auditée. Les membres de l'ICS doivent référencer leurs fournisseurs et les usines associées dans la base de données de l'ICS afin de pouvoir accéder aux informations et aux résultats des audits. Les membres de l'ICS partagent une méthodologie et des outils communs qui ne peuvent pas être utilisés pour l'approvisionnement, mais uniquement pour contrôler la conformité environnementale des usines.

La liste des détaillants et des marques membres de l'ICS est disponible sur le site web de l'ICS www.ics-asso.org

Documents d'audit ICS partagés avec le fournisseur ou l'usine

Le rapport d'audit de l'ICS ne peut être partagé avec le fournisseur ou l'usine afin de protéger la confidentialité des données que les travailleurs auraient pu communiquer aux auditeurs. L'usine recevra les documents suivants, contenant toutes les conclusions pertinentes et les mesures correctives à mettre en œuvre pour améliorer et garantir sa conformité future :



Le Factory Profile fait partie intégrante du processus d'audit ICS ; il s'agit du premier document à être partagé entre les membres de l'ICS, l'usine, le fournisseur et le cabinet d'audit afin de comprendre l'organisation de l'usine et d'organiser l'audit en conséquence. Il est transmis en ligne à l'usine soit par le membre de l'ICS, soit par le cabinet d'audit avant l'audit, et sera validé lors de la réunion d'ouverture de l'audit.

L'usine a la responsabilité d'informer le cabinet d'audit et le membre avant l'audit de :

- **Toutes les langues parlées par les travailleurs sur site** (s'ils ne parlent pas la langue officielle locale).
- **L'emplacement de l'ETP ou du CETP** si l'usine en possède un, car celui-ci est inclus dans le périmètre de l'audit, quel que soit son emplacement.
- **L'emplacement du dortoir** si l'usine en possède un, car tous les dortoirs situés à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'usine sont inclus dans le périmètre de l'audit, quel que soit leur emplacement.

Le Findings report sera rédigé en anglais et dans la langue locale sur place, signé et approuvé par le représentant de la direction de l'établissement, le représentant de l'organisation des travailleurs et l'auditeur principal. Une copie du Findings report sera conservée par l'établissement, et une autre sera envoyée au membre de l'ICS. Ce document sert à attester de la visite de l'auditeur, de la réalisation de l'audit, à résumer les non-conformités constatées lors de l'audit et à prouver que les usines reconnaissent ces non-conformités.

Le résumé du contenu (SOC = Summary Of Content) indique la note attribuée à chaque chapitre de l'audit ainsi que la note globale (une lettre et un pourcentage) ; il est envoyé à l'usine via la base de données de l'ICS après examen par le cabinet d'audit et validation par la marque. Le SOC fournit à l'usine auditée les non-conformités détaillées, les conformités et les meilleures pratiques dans un rapport PDF complet.

Plan d'Actions Correctives (CAP) en ligne : une fois l'audit validé par le membre de l'ICS et après que ce dernier a lancé le CAP en ligne, les usines reçoivent une notification 15 jours avant la première date butoir du CAP. Il leur sera demandé de mettre en œuvre les mesures correctives et de télécharger via la base de données de l'ICS les commentaires et documents tendant à démontrer que ces mesures ont été mises en œuvre. Le CAP en ligne est également l'occasion de faire part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures correctives et de solliciter les conseils du membre de l'ICS.

Un audit n'est qu'une partie du processus de conformité en matière de devoir de vigilance. L'objectif premier de l'audit est de mettre en œuvre, par le biais d'un dialogue en ligne avec le membre de l'ICS, à l'aide du CAP en ligne, les actions correctives qui permettront à l'usine d'être conforme et compétitive dans le commerce mondial durable.



L'audit ICS

Planification de l'audit ICS

Le nom de l'auditeur ne doit pas être communiqué à l'usine ou au fournisseur avant la réalisation de l'audit. Les coordonnées directes (e-mail, téléphone) de l'auditeur ne doivent pas être communiquées à l'usine ou au fournisseur avant, pendant et après l'audit.

- Toute tentative visant à obtenir les noms des auditeurs avant l'audit ou leurs coordonnées pendant l'audit remettra en cause l'impartialité de l'audit et la transparence de l'usine.

Toute tentative de contacter les auditeurs pendant ou après l'audit dans le but d'exercer des pressions, de proférer des menaces ou de proposer des pots-de-vin peut entraîner la résiliation de la relation commerciale.

Types d'audits ICS

Après avoir réalisé un premier audit dans une usine (appelé « audit initial »), les membres de l'ICS décident quand lancer un audit de suivi ou un nouvel audit dans les délais fixés par l'ICS et décrits ci-dessous.

Il existe 3 types d'audits ICS :

- Audit initial : il s'agit d'un audit réalisé pour la première fois dans l'usine.
- Audit de suivi : il s'agit d'un audit réalisé pour vérifier la résolution effective des non-conformités relevées lors d'une évaluation précédente (audit initial, de suivi ou de réévaluation). Il doit être lancé au plus tard 12 mois après la fin de l'audit ICS précédent. La durée de l'audit de suivi est d'une journée-homme, quelle que soit la taille de l'installation évaluée.
- Ré-audit : il s'agit d'un audit ICS complet suivant la même méthodologie, les mêmes règles et le même périmètre qu'un audit initial. Le terme « ré-audit » vise à souligner le fait que l'usine a déjà été auditée selon les normes ICS par le passé.

Le processus ICS permet aux membres de l'ICS de lancer un audit de suivi ou un ré-audit sur la base d'un audit initial, quel que soit le membre de l'ICS ayant demandé l'audit précédent. Les membres de l'ICS peuvent choisir un cabinet d'audit différent de celui de l'audit initial pour l'audit de suivi ou le ré-audit (seuls les cabinets d'audit agréés par l'ICS peuvent réaliser des audits ICS).

Types d'annonce d'audit ICS

Le processus environnemental de l'ICS autorise soit des audits annoncés, soit des audits semi-annoncés dans un délai d'au moins deux semaines, soit des audits totalement non-annoncés. Conformément à leur



processus de devoir de vigilance, les membres de l'ICS choisissent le type d'annonce de l'audit et le cabinet d'audit agréé par l'ICS.

Audits annoncés : l'usine sera informée par l'un des cabinets d'audit agréés par l'ICS qu'un audit ICS sera réalisé dans l'usine pour le compte d'un membre de l'ICS. Le cabinet d'audit indiquera à l'usine la date de l'audit définie par le membre de l'ICS.

Audits semi-annoncés : l'usine sera informée par l'un des cabinets d'audit agréés par l'ICS qu'un audit de l'ICS sera réalisé dans ses locaux pour le compte d'un membre de l'ICS. Le cabinet d'audit indiquera à l'usine la période d'audit définie par le membre de l'ICS. L'usine ne connaîtra pas la date exacte prévue avant l'audit.

Audits non-annoncés : L'usine ne sera pas informée de l'audit ICS.

L'usine est tenue, sans condition, de s'assurer qu'au moins un représentant de l'usine est disponible sur place pendant la période d'audit, afin d'être présent le jour de l'audit.

Responsabilité de l'usine :

- La direction de l'usine doit **déclarer les dates d'indisponibilité**, y compris les jours fériés nationaux et locaux ainsi que les jours fériés bancaires, mais la période d'audit doit être d'au moins deux semaines complètes lorsque l'on additionne les dates de disponibilité de l'usine.
- Si le **taux de production de l'usine est trop faible un jour donné** compris dans la période d'audit, l'usine est tenue d'en informer la société d'audit et les membres de l'ICS.
- L'usine a la responsabilité d'informer la société d'audit et le membre ICS, via le Factory Profile, avant l'audit, de **toutes les langues parlées par les travailleurs sur place**.
 - Si l'auditeur n'a accès qu'à 25 % ou moins de la main-d'œuvre en raison de barrières linguistiques, cela sera considéré comme un refus d'accès et l'audit ne sera pas considéré comme ayant été mené correctement.
- **Au moins 50 % de l'effectif doit être présent sur site pour que l'audit puisse être mené.** Si moins de 50 % de l'effectif est présent sur site à la date de l'audit, par exemple pendant des fêtes ou des jours fériés :
 - **Si l'usine n'a pas averti le cabinet d'audit ou le membre de l'ICS**, cela sera considéré comme si l'usine avait tenté d'empêcher les auditeurs d'accéder aux travailleurs (scénario le plus défavorable) et pourra donc être considéré comme un refus d'accès.
 - En revanche, **si l'usine a averti le cabinet d'audit et le membre de l'ICS** de la situation, mais que le cabinet d'audit et le membre de l'ICS ont tous deux choisi de procéder à l'audit malgré tout pendant cette période, cela ne sera pas considéré comme un refus d'accès.



Responsabilité du cabinet d'audit :

Il incombe au cabinet d'audit de se renseigner sur les jours fériés dans le pays et de ne pas se rendre à l'usine pendant ces jours fériés.

Durée de l'audit

La durée de l'audit initial et du réaudit sera fixée entre 1 et 3 jours-homme sur site, conformément aux règles expliquées ci-dessous. La durée dépendra de 3 critères principaux :

Critère 1			Critère 2	Durée de l'audit SANS révision de la ICS ClearPath Checklist (jours-homme)	Critère 3
Eaux usées générées par les processus de production	Traitement sur site ou hors site	Prétraitement sur site	Taille de l'usine		Durée de l'audit AVEC révision de la ICS ClearPath Checklist (jours-homme)
OUI	STATION D'ÉPURATION SUR SITE		PETITE	2	2,5
			MOYEN	2	2,5
			GRAND	2,5	3
	CETP HORS SITE	PRÉTRAITEMENT OU PAS DE PRÉTRAITEMENT	PETIT	1	1,5
			MOYEN	2	2,5
			GRAND	2	2,5
	AUCUN TRAITEMENT		PETIT	1	1,5
			MOYEN	2	2,5
			GRAND	2	2,5
NON			PETIT	1	1,5
			MOYEN	1	1,5
			GRAND	2	2,5

La taille de l'usine est définie par la superficie suivante :

Superficie de l'usine	Critères (surface totale en mètres carrés)
PETITE	< 5 000
MOYEN	5 000 – 20 000
GRAND	> 20 000

Scope de l'audit ICS

L'objectif général de l'audit ICS sur site est d'évaluer le niveau de conformité de l'installation avec le Code de conduite ICS, les réglementations locales et les normes internationales, ainsi que d'identifier les mesures correctives nécessaires et les opportunités d'amélioration continue. L'audit ICS rend également compte des meilleures pratiques observées par les auditeurs au sein de l'installation.



Les zones physiques couvertes par l'audit environnemental de l'ICS comprennent :

- Zones de production
- Zones de stockage de substances dangereuses ou potentiellement dangereuses (sous-entrepôt, entrepôt, stockage de colorants, zones de stockage d'huiles et de carburants, etc.)
- Station d'épuration des effluents (le cas échéant sur site, y compris le laboratoire, le stockage de produits chimiques dédié à la station d'épuration, l'alimentation électrique dédiée, la zone de stockage des boues, etc.)
- Zone de stockage des déchets (non dangereux et dangereux)
- Chaudières et générateurs (machines lourdes)
- Toute zone de l'usine où des produits chimiques pourraient être/sont utilisés (salle de détachage, etc.)
- Toute zone où des compteurs d'eau / d'énergie sont installés
- Autres zones de stockage, le cas échéant
- Espaces de vie et de restauration des travailleurs, le cas échéant
- Tous les bâtiments associés situés à proximité du site de production.

Si la station d'épuration (ETP) est partagée, l'usine auditée doit permettre aux auditeurs d'accéder à l'ETP partagée, car celle-ci fait partie du périmètre de l'audit.

En cas de bâtiments partagés, **les usines auditées doivent informer, avant l'audit ICS, la direction et les propriétaires des usines situées dans les mêmes bâtiments** (si ceux-ci diffèrent de la direction de l'usine auditée) **de l'exigence de l'ICS selon laquelle les auditeurs doivent visiter l'ensemble du bâtiment et les zones communes** (par exemple, les escaliers du bâtiment) et, si nécessaire, visiter également les autres usines présentes dans le bâtiment, car des risques peuvent provenir des locaux partagés.

Le refus d'accès à toute partie requise des locaux ou l'incapacité à obtenir l'accord des autres usines pour pénétrer dans leurs locaux en cas de bâtiment partagé sera considéré comme un refus d'accès par le membre de l'ICS et peut entraîner l'échec de l'audit.

Processus d'audit ICS

Le processus d'audit ICS comprend 6 étapes

1. La réunion d'ouverture a pour but de présenter les auditeurs, de rappeler la raison de l'audit, les obligations de vigilance des membres de l'ICS et les opportunités offertes par l'audit, de discuter et d'apprécier l'importance de la sensibilisation aux enjeux environnementaux, d'examiner le scope de l'audit et d'en confirmer la durée, d'expliquer les procédures d'audit à suivre et d'identifier les parties concernées.

- Participants : auditeurs, direction de l'établissement, représentants des organisations de travailleurs



- **Responsabilités de l'usine :** accorder l'autorisation de prendre des photos destinées à être partagées uniquement avec le client ICS (données confidentielles, sans montrer le visage des personnes), mettre à disposition une salle dédiée, informer les auditeurs si d'autres visites ou audits (audits sociaux, environnementaux, de qualité ou techniques, inspections, etc.) sont menés en parallèle de l'audit en cours.

Le processus d'audit peut ou non suivre cet ordre. Des photos seront prises pendant la visite de l'usine et l'examen des documents.

2. **Visite de l'usine :** visite de toutes les zones où des aspects environnementaux et des travailleurs peuvent être présents afin d'évaluer les pratiques liées à la gestion environnementale, d'examiner tous les aspects et impacts environnementaux potentiels et d'observer d'autres pratiques.
Une visite des environs de l'usine est à prévoir.

3. **Examen des documents :** les auditeurs examineront les documents et les registres de l'établissement des 12 derniers mois afin de confirmer la conformité, d'identifier les non-conformités et de signaler les bonnes pratiques, le cas échéant.
Liste des documents à préparer : [Annexe 1](#).

**L'usine doit fournir la documentation avant 14 h le deuxième jour de l'audit
(ou le premier jour dans le cas d'un audit d'une journée-homme).**

4. **Entretiens :** les entretiens seront menés individuellement et/ou en groupe et devront inclure des travailleurs occupant différents postes. Pour plus d'informations sur l'échantillonnage des entretiens, veuillez-vous reporter à [l'annexe 2](#). La confidentialité des informations obtenues lors de ces entretiens et des données des travailleurs sera garantie par les auditeurs et les membres de l'ICS.

**La présence ou l'intrusion d'un responsable pendant un entretien sera considérée
comme une tentative d'intimidation et pourra compromettre la conformité de l'usine aux
attentes en matière de transparence.**

**Tenter de savoir ce qu'un travailleur a dit pendant un entretien constitue une grave
atteinte aux droits du travail. L'usine n'aura pas accès aux rapports d'entretien.**

5. **La réunion de pré-clôture** consiste en une réunion privée permettant à l'équipe d'audit de passer en revue l'audit et de recenser les points de non-conformité liés au questionnaire.

6. **La réunion de clôture** a pour objectif de présenter et de discuter des conclusions et des résultats de l'audit, de répondre aux questions et d'apporter des éclaircissements, de parvenir à un accord sur les faits observés ou de donner à la direction de l'établissement l'occasion de présenter des contre-arguments aux auditeurs et de s'assurer que la direction de l'établissement comprend les fondements juridiques ou ceux du Code relatifs aux non-conformités.



- Participants : auditeurs, direction de l'établissement, représentants des organisations de travailleurs
- Résultat : L'établissement s'engage à agir et à remédier aux non-conformités.
Le *Findings report* contient une description claire de tous les cas de non-conformité et inclut les commentaires de l'usine sur la manière de les résoudre. Le *Findings report* sera établi sur place, signé et approuvé par le représentant de la direction de l'établissement, le représentant de l'organisation des travailleurs et l'auditeur principal. Une copie est conservée par l'établissement, et une autre sera envoyée au membre de l'ICS.

La note globale et les notes par chapitre ne sont pas communiquées lors de la réunion de clôture.



Notation et évaluation de l'audit ICS

Identification des non-conformités

Les questions de l'ICS peuvent être évaluées au regard des exigences légales locales, des exigences des conventions internationales et des exigences spécifiques de l'ICS. Lorsque la législation locale est plus stricte que les normes énoncées dans les questions basées sur les exigences de l'ICS, les pratiques de l'établissement sont évaluées au regard de la législation locale.

Si les auditeurs **ne sont pas en mesure de confirmer la conformité totale, l'observation sera signalée comme une non-conformité.**

La préparation des documents requis énumérés à [l'annexe 1](#) avant l'audit permettra d'éviter que l'usine ne soit jugée non conforme si elle n'est pas en mesure de prouver sa conformité.

En cas de non-conformité pouvant être résolue facilement et rapidement (par exemple, une fuite d'eau), les auditeurs doivent signaler la non-conformité dans le rapport et dans le *Findings report*, en indiquant que la non-conformité a été immédiatement corrigée.

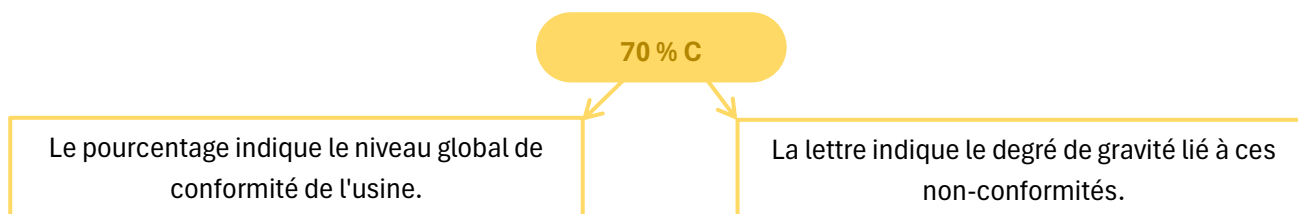
Niveaux des chapitres environnementaux de l'ICS

Pour chaque chapitre de l'audit environnemental ICS, les exigences sont réparties en deux niveaux :

- **Exigences fondamentales** : sensibilisation à l'environnement, conformité légale et pratiques mises en œuvre.
- **Exigences avancées** : meilleures pratiques pour l'amélioration continue (objectifs et plans d'action, analyse des performances, etc.).

Système de double notation ICS

L'audit environnemental ICS repose sur un système de double notation composé d'un pourcentage et d'une lettre (A, B, C, D, E). Par exemple, la note globale de l'audit peut être de 90 % B, 70 % C, etc.



Le système de notation ICS repose sur un tableau de seuils associé à l'identification de non-conformités critiques nécessitant une attention et une action immédiates. Par exemple, si une notification d'alerte est émise, la note de l'installation peut être de 85 % E : l'installation est globalement conforme aux normes environnementales, mais un problème majeur a été identifié et a déclenché une notification d'alerte. Le



système d'audit ICS est conçu pour rendre compte du niveau global de l'usine tout en signalant clairement les non-conformités majeures.

Notifications d'alerte

Les notifications d'alerte sont déclenchées par les auditeurs lorsque des non-conformités critiques définies, nécessitant l'attention immédiate des membres de l'ICS, sont identifiées parce qu'elles :

- Peuvent influencer les résultats de l'audit en raison d'une fraude,
Ou
- Représentent une menace directe pour l'environnement ou la sécurité des travailleurs : rejet d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement, pratiques inappropriées d'élimination des déchets dangereux et pratiques dangereuses de manipulation de substances dangereuses dans l'usine.

Accès refusé à l'installation

L'installation doit autoriser les auditeurs à pénétrer dans ses bâtiments afin de réaliser l'audit environnemental ICS.

Si, après que l'équipe d'auditeurs a proposé d'expliquer l'objet de la visite, la procédure et la validité de l'audit au représentant de l'usine, ou à la personne de contact, l'usine refuse de laisser les auditeurs entrer dans ses locaux ou dans une partie de ceux-ci, une notification d'accès refusé est immédiatement envoyée par les auditeurs au membre de l'ICS. L'audit est alors classé comme « Accès refusé ».

Toute restriction d'accès à l'un des trois piliers (visite de l'usine, entretiens et documentation) de la triangulation pendant l'audit sera signalée dans le questionnaire d'audit.

Réclamations formulées par l'usine

En cas de plaintes ou de recours concernant l'audit ou la société d'audit, les usines doivent contacter le membre de l'ICS ayant demandé l'audit et, si nécessaire, l'équipe de l'ICS à l'adresse contact@ics-asso.org en détaillant le problème. Si l'usine constate un comportement inhabituel et non professionnel de la part des auditeurs, elle peut demander au membre de l'ICS de remplir la liste de contrôle du comportement des auditeurs de l'ICS afin de lancer une enquête approfondie.



Annexe 1 : Examen de la documentation

Type	Document
GÉNÉRAL	Plan du site
	Organigramme de production
	Avis d'infraction ou amendes émis par une autorité de régulation
	Correspondance avec les organismes de réglementation environnementale concernant les infractions environnementales et les incidents de pollution (air, eau, effluents, déchets, odeurs et bruit).
	Certificat/permis environnemental
	Autorisation d'exploitation
SGE (SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE)	Niveau des exigences fondamentales
	Politique environnementale de l'entreprise
	Système permettant de se tenir informé des changements législatifs et réglementaires
	Organigramme
	Description de poste du responsable chargé de coordonner les activités de gestion environnementale
	Identification des aspects et impacts environnementaux
	Objectifs, cibles et plan d'action environnementaux
	Comptes rendus du comité de gestion environnementale (mentionnant clairement la liste des travailleurs faisant partie du comité, les sujets abordés, etc.)
	Comptes rendus des formations de sensibilisation à l'environnement
	Niveau avancé
	Norme environnementale utilisée par l'usine pour évaluer ses fournisseurs et preuves de l'évaluation réalisée
CONSOMMATION D'ÉNERGIE, TRANSPORTS ET GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	Niveau des exigences fondamentales
	Registres de consommation d'énergie : consommation totale d'énergie pour différents types de sources d'énergie : électricité, gaz naturel, pétrole, charbon, etc.
	Registres détaillés de la consommation d'énergie par département, processus, section ou utilisation au sein de l'usine
	Rapport d'inspection interne des conduites de vapeur (contrôle des fuites de vapeur) et inspection générale de l'usine visant à identifier les possibilités d'économies d'énergie faciles à mettre en œuvre
	Niveau avancé
	Calcul des émissions directes de gaz à effet de serre SCOPE 1 (scope 2 et scope 3 si disponibles)
	Objectifs, cibles et plan d'action liés à l'énergie, aux transports et à la réduction des émissions de GES



	Formation des travailleurs concernés sur l'énergie, les transports et les gaz à effet de serre (GES)
UTILISATION DE L'EAU	Niveau des exigences de base
	Registres de consommation d'eau : consommation totale d'eau pour toutes les différentes sources d'eau
	Registres détaillés de la consommation d'eau : par département, processus ou section au sein de l'usine
	Rapports d'inspections internes menées dans l'usine pour identifier les fuites d'eau, contrôler l'entretien des machines utilisant de l'eau, des canalisations d'eau, etc. et inspection générale de l'usine pour identifier les possibilités faciles d'économiser l'eau
	Niveau avancé
	Documentation sur les économies d'eau : objectifs et plan d'action
	Formation des travailleurs concernés sur : l'utilisation et les économies d'eau
EAUX USÉES ET EFFLUENTS	Niveau des exigences de base
	Accord avec la station d'épuration commune (CETP) si l'usine est raccordée à une CETP pour le traitement des eaux usées ou autorisation de rejeter les eaux usées dans le réseau d'égouts
	Plan de drainage ou schéma de canalisation
	Rapports d'analyse de la qualité des eaux usées après traitement (réalisés par un organisme tiers)
	Registres des mesures de débit d'eau aux points d'entrée et de sortie de la station d'épuration
	Registres des tests internes des paramètres des eaux usées
	Procédures de contrôle interne des paramètres des eaux usées
	Capacité de la station d'épuration documentée
	Manuel d'exploitation et de maintenance de la station d'épuration
	Dossiers de formation ou preuves de formation (interne ou externe) de l'opérateur de l'ETP (preuve que l'opérateur de l'ETP possède une expérience suffisante pour exploiter l'ETP)
	Contrat de la station d'épuration collective (CETP) ou accord avec le prestataire de la CETP
	Niveau avancé
	Procédure d'urgence de l'ETP
	Objectifs, cibles et plan d'action visant à réduire la pollution de l'eau, à réduire le volume des eaux usées ou à améliorer le processus de traitement
	En cas d'augmentation prévue de la production, preuve que la capacité de la station d'épuration sur site est suffisante pour traiter le volume supplémentaire d'eaux usées qui sera généré



ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES	Niveau des exigences de base
	Identification des principales sources ponctuelles d'émissions atmosphériques (Question informative)
	Tous les registres d'entretien/d'inspection des équipements (par exemple, chaudières et générateurs)
	Rapports d'essais sur les émissions atmosphériques des cheminées
	Inventaire des sources d'émissions atmosphériques (émissions ponctuelles et fugitives, y compris les sources potentielles d'émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone et de gaz fluorés)
	Registres de maintenance des équipements de traitement de l'air
	Niveau avancé
	Objectifs, cibles et plan d'action visant à réduire la pollution atmosphérique et/ou la quantité d'émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) et de gaz fluorés (F-gases) générées
	Rapport d'essai sur la qualité de l'air ambiant
	Formation des travailleurs concernés aux émissions atmosphériques et aux substances appauvrissant la couche d'ozone (ex. : opérateur de maintenance)
GESTION DES DÉCHETS	Niveau des exigences de base
	Inventaire des déchets
	Registre des quantités de boues générées par l'ETP (peut être inclus dans l'inventaire)
	Accords avec les prestataires de services de gestion des déchets (pour tous les types de déchets)
	Procédure/politique de gestion des déchets
	Contrats avec les prestataires de services de gestion des déchets mentionnant les méthodes d'élimination/de traitement finales (pour tous les types de déchets, à l'exception des boues)
	Contrat avec le prestataire chargé de la collecte des boues précisant le mode d'élimination/de traitement final des boues
	Formation de tous les travailleurs concernés à la gestion des déchets (par exemple : pour les travailleurs chargés de la collecte des déchets)
	Niveau avancé
	Preuves que l'usine contrôle les prestataires de services de gestion des déchets
	Objectifs, cibles et plan d'action visant à réduire la production de déchets et à améliorer le traitement/l'élimination finale des déchets
	Preuves du recyclage des déchets



PRÉVENTION DE LA POLLUTION, SUBSTANCES DANGEREUSES ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSES	Niveau des exigences fondamentales
	Inventaire des réservoirs de stockage (y compris leur contenu, leur capacité, etc.), s'il y a des réservoirs de stockage sur site
	Registres/rapports d'inspection et de tests d'intégrité des réservoirs de stockage, s'il y a des réservoirs de stockage sur le site
	Inventaire des produits chimiques
	Versions originales des fiches de données de sécurité (MSDS/SDS) comportant 16 sections
	Formations destinées aux travailleurs concernés en matière de gestion et d'utilisation des substances dangereuses (par exemple : travailleurs manipulant des produits chimiques...)
	Système mis en place par l'usine pour contrôler la conformité à la MRSL
	Procédure de manipulation et de stockage des produits chimiques
	Niveau avancé
	Objectifs, cibles et plan d'action pour la réduction de l'utilisation des produits chimiques ainsi que pour la substitution et l'élimination des produits chimiques dangereux.
GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE	Niveau des exigences fondamentales
	Identification des situations d'urgence / Plan d'intervention d'urgence
	Procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques
	Rapport d'exercice de simulation de nettoyage après un déversement de produits chimiques
	Procédure d'intervention en cas d'incendie
	Rapport d'exercice d'intervention d'urgence en cas d'incendie
	Preuve de la mise en place d'une équipe désignée d'intervenants d'urgence
	Formation en matière de santé et de sécurité pour les nouveaux employés
	Formation en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs en poste
	Registre des déversements/incidents et mesures correctives prises, y compris la correspondance avec les autorités concernant, par exemple, les déversements, les fuites, les odeurs, le bruit, etc.
	Niveau avancé
	Processus de révision du plan d'intervention d'urgence
NUISANCES ET MECANISME DE RECLAMATION	Niveau avancé
	Registre des réclamations reçues de la part des voisins, des communautés locales, des institutions locales, ... y compris, mais sans s'y limiter : • Date de la plainte et expéditeur • Évaluation des risques par l'usine • Le cas échéant, plan d'action corrective • Le cas échéant, résultats du plan d'action corrective



	Présentation de la politique ou du système de collecte des réclamations des riverains Documentation ou comptes rendus des réunions avec les parties prenantes concernant les plaintes reçues des voisins Plans d'actions correctives et suivi de l'efficacité des mesures correctives
BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES TERRES	Niveau d'exigence de base
	Permis ou autorisations de modification des bâtiments
	Politique ou mode opératoire pour l'application de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser »
	Niveau avancé
	Exemple de critères documentés d'impact sur la biodiversité pour les achats
	Présentation de sensibilisation destinée aux travailleurs
	Présentation de sensibilisation destinée aux employés travaillant dans les zones de chargement/déchargement sur la manière dont le fret peut propager des espèces envahissantes
	Documentation identifiant les zones protégées, les zones à haute valeur en matière de biodiversité et les espèces protégées à proximité
	Politique contenant des objectifs de réduction de l'impact sur la biodiversité



Annexe 2 : Entretien avec les travailleurs et la direction

Sujet	Travailleurs à interroger (exigences minimales)	Exemples de questions connexes
1 travailleur et 1 responsable		
Gestion environnementale	<i>Par exemple</i> : un responsable de la conformité ou un responsable chargé du système de gestion environnementale (SGE) et un employé ayant suivi la formation environnementale, choisi au hasard	1.5, 1.9 et 1.11
1 employé clé et 1 responsable		
Gestion des produits chimiques	<i>Par exemple</i> : 1 employé d'une section de production manipulant des produits chimiques ou 1 employé travaillant dans l'entrepôt de produits chimiques et 1 responsable de la gestion des produits chimiques (responsable de l'entrepôt de produits chimiques)	7.16 et 8.5
1 employé clé		
Eau, énergie et émissions atmosphériques	<i>Par exemple</i> : responsable de la maintenance ou employé ayant des responsabilités liées aux machines lourdes, aux installations de traitement de l'air et aux équipements de réfrigération / opérateur ayant des responsabilités liées à la maintenance des canalisations et des machines (utilisant de l'eau)	2.9, 3.11 et 5.11
1 employé clé		
Eaux usées et effluents	Opérateur/responsable de la station d'épuration	4.19
1 employé clé et 1 responsable		
Gestion des déchets	<i>Exemple</i> : 1 employé chargé de la collecte et du tri des déchets en vue de leur stockage temporaire sur site et 1 responsable/chef de service chargé de superviser la gestion des déchets	6.19
2 employés (dont 1 nouvel employé)		
Gestion des interventions d'urgence	2 nouveaux employés arrivés récemment à l'usine	8.4, 8.9
1 travailleur et 1 responsable		
Nuisances et mécanisme de règlement des griefs		9.3, 9.6
2 travailleurs clés		
Biodiversité et protection des terres	<i>Exemple</i> : 1 employé travaillant à l'approvisionnement en matières premières et 1 employé travaillant au quai de déchargement	10.7, 10.9



Annexe 3 : Questions de l'audit environnemental ICS

Les questions ICS n'ont pas toutes la même notation, et celle-ci est calculée automatiquement par le système ICS.

Chapitre 1. Systèmes de gestion environnementale	
Informations sur la législation locale	
L'usine est-elle soumise à des lois ou codes environnementaux nationaux, régionaux ou municipaux ?	
Exigences fondamentales - Systèmes de gestion environnementale	
1.1	L'usine est-elle tenue de détenir des documents liés à l'environnement, tels que des permis, des licences, des contrats officiels et des certificats ?
1.2	Les permis, licences, contrats officiels et certificats requis ont-ils été jugés valides et conformes à la situation actuelle ?
1.3	L'usine dispose-t-elle d'une politique définissant son approche en matière de gestion environnementale ?
1.4	L'usine a-t-elle mis en place un mécanisme pour se tenir informée des exigences légales applicables en matière d'environnement ?
1.5	Une personne de la direction est-elle désignée pour coordonner les activités de gestion environnementale ?
Pratiques mises en œuvre	
1.6	L'usine évalue-t-elle les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés à ses activités ?
1.7	L'usine a-t-elle documenté ses objectifs et ses plans d'action pour traiter les principaux impacts environnementaux ?
1.8	L'usine dispose-t-elle d'un processus permettant de réviser périodiquement ses performances environnementales (conformément à la législation locale ou au moins une fois par an) ?
1.9	Existe-t-il un comité environnemental sur le site ?
1.10	L'usine a-t-elle mis en place un mécanisme pour se tenir informée des restrictions légales applicables aux produits chimiques et aux procédés industriels ?
Exigences avancées.	
1.11	L'usine évalue-t-elle des normes définies pour les fournisseurs (par exemple, les prestataires de services, les sous-traitants, les fournisseurs de matières premières) qui prescrivent les niveaux attendus de performance environnementale ?
1.12	Les formations relatives aux questions environnementales et aux procédures environnementales de l'usine sont-elles renouvelées régulièrement ?
Chapitre 2. Consommation d'énergie, transports et gaz à effet de serre (GES)	
Informations sur la législation locale	
L'usine est-elle tenue de surveiller ou de calculer la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques de cheminée ou les émissions atmosphériques / émissions de polluants et/ou les émissions de GES afin de démontrer sa conformité aux autorisations applicables ?	
Informations sur l'usine	



Quelles sources d'énergie l'usine utilise-t-elle (par exemple, électricité du réseau, électricité produite localement, charbon, pétrole, gaz, etc.) ? Veuillez indiquer dans la cellule J 90 toute autre source d'énergie utilisée/produite.	
L'usine produit-elle ou consomme-t-elle de l'énergie provenant de sources renouvelables (par exemple, solaire, éolienne, etc.) ? Veuillez indiquer vos commentaires dans la cellule J 91 si d'autres sources d'énergie sont utilisées/produites ou sélectionnez « NA » si aucune source d'énergie renouvelable n'est produite ou consommée.	
L'usine participe-t-elle à un système de conformité reconnu pour l'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ?	
Exigences fondamentales – Consommation d'énergie, transports et gaz à effet de serre (GES)	
2.1	Si l'usine produit de l'énergie (vapeur, électricité, chaleur...), a-t-elle besoin de permis, de licences ou d'autorisations officielles pour cette activité ?
2.2	Si oui, ces permis, licences ou autorisations officielles ont-ils été jugés valides ?
2.3	L'usine connaît-elle les exigences légales applicables en matière de surveillance et de suivi de la consommation d'énergie ?
2.4	L'usine dispose-t-elle de compteurs d'électricité ou de tout autre moyen permettant de mesurer la consommation électrique totale de l'usine ?
2.5	L'usine surveille-t-elle régulièrement (chaque mois) sa consommation d'énergie globale ?
2.6	D'après vos observations, l'usine présente-t-elle des fuites de vapeur ou d'air comprimé ?
Pratiques mises en œuvre	
2.7	L'usine estime-t-elle sa consommation d'énergie au niveau des départements, des sections et/ou des processus ?
2.8	L'usine effectue-t-elle des inspections internes, au moins tous les six mois, afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'énergie dans la production (par exemple, fuites de vapeur, éclairage inutile, etc.) ?
2.9	L'usine organise-t-elle des formations pour les travailleurs concernés sur les thèmes de l'énergie, des transports et des gaz à effet de serre (GES) ?
Exigences avancées.	
2.10	L'usine dispose-t-elle de compteurs de consommation d'énergie permettant de mesurer et d'analyser la consommation d'énergie au niveau d'un service, d'une section et/ou d'un processus ?
2.11	L'usine mesure-t-elle et analyse-t-elle sa consommation d'énergie par source d'énergie ?
2.12	L'usine surveille-t-elle ou évalue-t-elle régulièrement les émissions de GES liées à ses processus/activités, à la consommation de carburant pour le transport sur site ou hors site, aux activités agricoles, etc. ?
2.13	L'usine dispose-t-elle d'objectifs et de plans d'action visant à réduire son impact environnemental et à améliorer son efficacité dans les domaines suivants : énergie, transport, gaz à effet de serre (GES) ?



Chapitre 3. Consommation d'eau	
Informations sur l'usine	
Quelles sources d'eau l'usine utilise-t-elle (par exemple, eau potable du réseau, eau de process du réseau, captage par forage, captage d'eau de surface, etc.) ? Veuillez indiquer tout commentaire dans la cellule J 125 si d'autres sources d'eau sont utilisées.	
Exigences fondamentales - Utilisation de l'eau	
3.1	Si l'usine utilise de l'eau prélevée à partir de forages sur site ou de rivières, ruisseaux, lacs, etc., a-t-elle besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour cette activité ?
3.2	Si oui, ces permis, licences ou contrats officiels ont-ils été jugés valides ?
3.3	L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales applicables en matière de surveillance et de suivi de la consommation d'eau ?
3.4	L'usine dispose-t-elle de compteurs d'eau installés au point de prélèvement ou à la source d'eau brute ou d'eau douce afin de mesurer la consommation totale d'eau ?
3.5	L'usine surveille-t-elle chaque mois sa consommation totale d'eau ?
3.6	D'après les observations, l'usine ne présente-t-elle aucune fuite d'eau importante au niveau des machines et des canalisations d'alimentation en eau de la production ?
3.7	D'après les observations, l'usine ne présente-t-elle aucune fuite d'eau importante au niveau des toilettes, des bureaux, de la cantine ou des robinets ?
3.8	L'usine ne comporte-t-elle aucun point de rejet des eaux usées domestiques directement dans l'environnement ?
Pratiques mises en œuvre	
3.9	L'usine estime-t-elle sa consommation d'eau au niveau des départements, des sections et/ou des processus ?
3.10	L'usine effectue-t-elle des inspections internes pour identifier et éviter les situations courantes de gaspillage d'eau dans la production (par exemple, fuites d'eau, consommation excessive et inutile d'eau pour une opération donnée, etc.) ?
3.11	L'usine organise-t-elle des formations pour les travailleurs concernés sur l'utilisation de l'eau ?
Exigences avancées.	
3.12	L'usine dispose-t-elle de compteurs d'eau pour mesurer et analyser la consommation d'eau au niveau d'un service, d'une section et/ou d'un processus ?
3.13	L'usine a-t-elle défini des objectifs et un plan d'action pour réaliser des économies d'eau ?
3.14	L'usine surveille-t-elle sa dépendance vis-à-vis des ressources en eau utilisées ?
3.15	L'usine surveille-t-elle son impact sur les ressources en eau utilisées ?
Chapitre 4. Eaux usées et effluents	
Informations sur la législation locale	
L'usine est-elle tenue de prélever des échantillons/d'analyser les rejets d'eaux usées conformément à la législation locale ?	
Informations sur l'usine	
L'usine produit-elle des eaux usées ? Veuillez noter que ce chapitre ne sera évalué que si l'usine produit des eaux usées industrielles.	



L'usine dispose-t-elle d'une station d'épuration des effluents (ETP) ?	
L'usine dispose-t-elle d'une station d'épuration collective (CETP) ou d'un autre type de traitement (autre qu'une ETP) ?	
Avec quel type de CETP cette usine a-t-elle conclu un contrat ?	
Quels flux d'eaux usées/d'effluents sont générés à l'usine ?	
L'usine est-elle tenue de traiter ses eaux usées avant de les rejeter ?	
Où sont rejetées les eaux usées du site après traitement ?	
Quel est le volume mensuel moyen d'eaux usées industrielles générées par les procédés humides de l'usine au cours des 12 derniers mois (en m ³ /mois) ?	
Existe-t-il des preuves suffisantes indiquant que l'eau à la sortie de la station d'épuration (ETP) ne présente aucune coloration visible ?	
L'usine prend-elle des mesures pour éviter le risque de pénurie d'électricité (deuxième source d'alimentation pour la station d'épuration) ?	
Exigences fondamentales - Eaux usées et effluents	
4.1	L'usine a-t-elle besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour rejeter ses eaux usées/effluents conformément à la législation locale ?
4.2	Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?
4.3	L'usine respecte-t-elle la législation relative à l'installation d'une station d'épuration sur site ou d'un système de prétraitement si cela est requis par les autorisations, licences ou contrats ?
4.4	D'après les observations, existe-t-il des preuves quantitatives de l'efficacité des processus de traitement de la station d'épuration ?
4.5	L'usine dispose-t-elle d'un plan de drainage permettant d'identifier tous les flux d'eaux usées industrielles et les points de rejet ?
4.6	L'usine ne comporte-t-elle aucun point de rejet d'eaux usées industrielles directement dans l'environnement ?
4.7	Les contrats conclus avec la CETP pour le traitement des eaux usées industrielles ont-ils été jugés valides ?
4.8	Les paramètres requis pour les eaux usées après traitement sont-ils contrôlés régulièrement par un tiers ou un laboratoire externe (conformément à la loi ou à la fréquence définie dans l'accord avec le CETP, ou au moins tous les six mois) ?
4.9	Les paramètres des eaux usées après traitement se situent-ils dans les limites fixées par la norme légale ou par la norme du CETP, selon le dernier rapport d'essai émis par un tiers ou un laboratoire externe ?
4.10	L'usine dispose-t-elle d'une procédure interne pour contrôler et surveiller les paramètres des eaux usées après traitement (y compris les instruments de test, la maintenance des instruments, la liste des tests requis) ?
4.11	L'opérateur de la station d'épuration comprend-il et connaît-il les procédures de test de l'usine ?
4.12	L'usine effectue-t-elle régulièrement des analyses internes et tient-elle des registres ?
4.13	Les paramètres des eaux usées après traitement se situent-ils dans les limites fixées par la norme légale ou par la norme du CETP, selon le dernier rapport d'essai publié en interne par l'usine ?
4.14	Des débitmètres sont-ils installés aux points d'entrée et de sortie de la station d'épuration sur site ?



4.15	D'après les données de consommation d'eau pour les processus de production et les relevés des compteurs à l'entrée et à la sortie de la station d'épuration, l'ensemble des eaux usées est-il traité ?
4.16	L'usine prend-elle des mesures pour éviter tout risque de débordement (pompes de secours disponibles et distance de sécurité entre la surface de l'eau et le haut du réservoir) ?
4.17	Si la loi l'exige, des inspections régulières des cours d'eau environnants sont-elles effectuées pour détecter la présence de polluants ?
4.18	Si les plans d'eau environnants présentent des signes de détérioration, les autorités compétentes en ont-elles été informées ?
Pratiques mises en œuvre	
4.19	La capacité de la station d'épuration est-elle adaptée et suffisante pour le volume d'eaux usées à traiter ?
4.20	La législation locale impose-t-elle aux usines de faire inspecter leurs réservoirs de stockage par un organisme externe afin d'évaluer leur état ?
4.21	Si oui, les rapports d'inspection des réservoirs de stockage réalisés par un organisme tiers sont-ils disponibles ?
4.22	Les réservoirs de stockage sont-ils conformes à la législation locale en ce qui concerne leur état ?
4.23	D'après les observations de l'auditeur, le réservoir ne présente-t-il aucun signe de détérioration ?
4.24	Les opérations de maintenance de l'ETP sont-elles effectuées, documentées et enregistrées ?
4.25	L'usine organise-t-elle des formations pour les travailleurs concernés en matière de gestion de l'ETP ?
Exigences avancées.	
4.26	L'usine dispose-t-elle d'objectifs et d'un plan d'action visant à réduire le volume d'eaux usées produites, à diminuer le niveau de pollution de l'eau ou à améliorer le processus de traitement des eaux usées ?
4.27	Si l'usine prévoit d'augmenter sa production, la capacité actuelle de la station d'épuration est-elle suffisante pour traiter le volume supplémentaire d'eaux usées qui sera généré ?
4.28	Si ce n'est pas le cas, l'usine est-elle en mesure d'expliquer comment cette quantité supplémentaire d'eaux usées sera traitée ?
4.29	Si l'usine produit ou utilise des plastiques, des dérivés de plastiques ou des fibres plastiques, surveille-t-elle sa production de microplastiques et leur rejet dans l'environnement ?
Chapitre 5. Émissions atmosphériques	
Informations sur l'usine	
L'usine a-t-elle installé des machines lourdes (chaudière, générateurs...) ?	
L'usine utilise-t-elle des équipements de réfrigération ?	
Exigences fondamentales - Émissions atmosphériques	
5.1	L'usine a-t-elle besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour ses émissions atmosphériques, conformément à la législation locale ?
5.2	Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?
5.3	L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales applicables en matière de surveillance et de suivi des émissions atmosphériques ?
5.4	Toutes les machines lourdes (chaudières/générateurs) font-elles l'objet d'inspections régulières, tant internes qu'externes, conformément à la législation locale ?



5.5	Si le site rejette des substances toxiques dans l'air par le biais de cheminées ou d'émissions diffuses, l'usine dispose-t-elle de filtres et/ou de systèmes permettant de contrôler les émissions atmosphériques conformément aux limites fixées par la législation locale ?
5.6	Les tests des émissions atmosphériques des cheminées sont-ils effectués régulièrement (conformément à la législation ou au moins une fois par an) ?
5.7	Les émissions atmosphériques des cheminées sont-elles conformes aux limites légales ou aux normes internationales, d'après le dernier rapport de test réalisé par un organisme tiers ?
5.8	L'usine a-t-elle identifié et documenté toutes ses sources potentielles d'émissions atmosphériques (émissions ponctuelles et fugitives) ?
Pratiques mises en œuvre	
5.9	L'usine a-t-elle mis en place des mesures pour détecter les fuites de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et de gaz fluorés (F-gases) et pour entretenir les équipements contenant des SAO et des gaz fluorés ?
5.10	Si un procédé de traitement des gaz industriels est installé, est-il correctement surveillé et contrôlé ?
5.11	L'usine organise-t-elle des formations et/ou des actions de sensibilisation à l'intention des travailleurs concernés en matière d'émissions atmosphériques et de substances appauvrissant la couche d'ozone ?
5.12	La qualité de l'air est-elle surveillée par un organisme tiers ?
5.13	La qualité de l'air est-elle contrôlée régulièrement (conformément à la loi ou au moins une fois par an pendant la haute saison) ?
5.14	Les résultats des tests de qualité de l'air respectent-ils les limites fixées par la loi ou les normes internationales ?
5.15	L'usine fournit-elle des masques respiratoires ou tout autre type de masques adéquats aux travailleurs lorsque les fiches de données de sécurité (FDS) des substances utilisées ou les activités et processus de l'usine l'exigent ?
5.16	Tous les postes de travail et toutes les machines sont-ils exempts d'émissions de fumées dangereuses ?
5.17	Si ce n'est pas le cas, existe-t-il un système de confinement empêchant la diffusion des fumées vers l'extérieur ?
Exigences avancées.	
5.18	L'usine dispose-t-elle d'objectifs et de plans d'action visant à réduire les émissions atmosphériques ou la quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) utilisées sur le site ?
Chapitre 6. Gestion des déchets	
Informations sur l'usine	
L'usine produit-elle des déchets non dangereux ? Si oui, veuillez indiquer les différents types de déchets.	
L'usine produit-elle des déchets dangereux ? Si oui, veuillez indiquer les différents types de déchets.	
Des boues sont-elles produites sur site ?	
Si oui, l'usine a-t-elle identifié la meilleure méthode d'élimination finale respectueuse de l'environnement pour les boues produites sur place ?	
Exigences fondamentales - Gestion des déchets	
6.1	L'usine est-elle tenue de s'enregistrer en tant que producteur de déchets auprès des autorités réglementaires ?



6.2	Si oui, les autorisations d'enregistrement, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?
6.3	L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales applicables en matière de surveillance et de suivi des déchets générés ?
6.4	L'usine collecte-t-elle et stocke-t-elle tous les déchets générés dans des zones dédiées et séparées ?
6.5	L'usine tient-elle un inventaire des déchets, y compris leur type et leur quantité (y compris les boues) ?
6.6	Cet inventaire est-il mis à jour régulièrement (en fonction de la fréquence de collecte des déchets, par exemple) ?
6.7	L'usine sépare-t-elle les déchets dangereux des flux de déchets non dangereux ?
6.8	L'accès aux zones de stockage des déchets dangereux est-il réservé aux seuls travailleurs autorisés ?
6.9	Les boues ou, de manière générale, les autres types de déchets ou substances dangereux sont-ils entreposés temporairement sur place dans une zone réservée à cet effet (sur un sol dur, dans un bac de rétention secondaire, sous un toit) et à l'abri de tout contact avec la pluie ou le sol ?
6.10	Si les déchets ne sont pas stockés correctement, est-ce dû à un incident de manutention ?
6.11	En cas d'incident de manutention, des mesures d'urgence appropriées sont-elles mises en œuvre pour prévenir les fuites et la contamination liée aux déchets dangereux ?
6.12	Des accords/contrats avec des entités chargées de la gestion des déchets dangereux sont-ils signés pour tous les déchets dangereux générés sur site ?
6.13	Des accords/contrats avec les entités chargées de la gestion des déchets non dangereux ont-ils été signés pour tous les déchets non dangereux générés sur site ?
6.14	Si les entités traitant les déchets dangereux/non dangereux sont tenues d'être agréées par un organisme de réglementation ou une autorité locale, l'usine détient-elle des copies des agréments et autorisations de ces entités ?
6.15	L'usine prend-elle des mesures pour prévenir les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et la santé liés à l'élimination de ses déchets dangereux (fûts vides lavés sur place, boues entièrement séchées, etc.) ?
6.16	L'usine est-elle exempte de tout incinération de déchets sur site et/ou de mise en décharge non contrôlée ?
Pratiques mises en œuvre	
6.17	L'usine a-t-elle désigné un responsable chargé de la gestion des déchets ?
6.18	L'usine dispose-t-elle d'une procédure de gestion des déchets complète et conforme pour la collecte et le stockage temporaire des déchets ?
6.19	Les accords/contrats conclus avec les entités chargées de la gestion des déchets dangereux précisent-ils la méthode d'élimination (incinération, mise en décharge, recyclage) de tous les déchets dangereux ?
6.20	Les accords/contrats conclus avec les entités chargées de la gestion des déchets non dangereux précisent-ils le mode d'élimination (incinération, mise en décharge, recyclage) de tous les déchets non dangereux ?
6.21	L'usine organise-t-elle des formations sur la gestion des déchets à l'intention de tous les travailleurs concernés ?



Exigences avancées.	
6.22	Si des entités externes sont sollicitées pour la gestion/l'élimination des déchets, l'usine procède-t-elle à des contrôles/audits réguliers de ces entités ?
6.23	L'usine a-t-elle défini des objectifs et des plans d'action visant à réduire le volume de déchets générés ?
6.24	Les déchets sont-ils recyclés (sur site ou hors site, selon le sous-traitant local chargé des déchets) ?
Chapitre 7. Prévention de la pollution, substances dangereuses et potentiellement dangereuses	
Informations sur l'usine	
L'usine stocke-t-elle, utilise-t-elle ou manipule-t-elle des substances chimiques ?	
L'usine stocke-t-elle, utilise-t-elle ou manipule-t-elle des substances dangereuses ou potentiellement dangereuses ?	
Y a-t-il des réservoirs de stockage en vrac, en surface ou souterrains, sur le site ? Si oui, veuillez indiquer leur nombre, leur taille et les substances stockées	
L'usine effectue-t-elle des tests d'intégrité sur les réservoirs de stockage en vrac ?	
Exigences fondamentales - Prévention de la pollution, substances dangereuses et potentiellement dangereuses	
7.1	L'usine est-elle tenue de détenir des licences, des permis ou des contrats officiels pour les substances dangereuses présentes sur le site, conformément à la législation locale ?
7.2	Si oui, les autorisations, licences ou contrats officiels ont-ils été jugés valides conformément à la législation locale ?
7.3	Un responsable expérimenté et qualifié a-t-il été désigné pour être en charge de la gestion des produits chimiques dans l'usine ?
7.4	L'usine tient-elle à jour un inventaire fiable et complet des produits chimiques contenant les informations de base suivantes : domaine d'utilisation, nom chimique, numéros CAS des composants chimiques, fournisseur, disponibilité des fiches de données de sécurité (FDS) et quantités stockées ?
7.5	L'inventaire des produits chimiques est-il mis à jour régulièrement ?
7.6	L'usine a-t-elle mis en place un système permettant de contrôler la validité des fiches de données de sécurité (FDS) ?
7.7	Les fiches de données de sécurité (FDS) sont-elles disponibles dans la langue locale et accessibles à tous les travailleurs à proximité des zones où les produits chimiques sont utilisés et stockés ?
7.8	L'usine conserve-t-elle la version originale complète (16 sections) des fiches de données de sécurité (FDS) de tous les produits chimiques utilisés et stockés sur le site ?
7.9	L'usine conserve-t-elle l'étiquette originale conforme aux exigences du SGH sur tous les conteneurs de produits chimiques stockés sur site ?
7.10	Les substances dangereuses sont-elles stockées dans des zones de stockage séparées et fermées, sûres, abritées, propres et bien ventilées, à une température appropriée ?
7.11	Les produits chimiques incompatibles sont-ils correctement séparés ?
7.12	L'accès aux zones de stockage des produits chimiques est-il limité aux seuls travailleurs autorisés ?
7.13	L'usine prévient-elle les risques de déversement ou de fuite de produits chimiques grâce à des mesures appropriées dans les zones de stockage et de production ?



Pratiques mises en œuvre	
7.14	L'usine dispose-t-elle de procédures documentées et mises en œuvre pour la manipulation et le stockage des produits chimiques, afin d'assurer une gestion adéquate de ces derniers ?
7.15	L'usine organise-t-elle des formations pour les travailleurs concernés sur la gestion et l'utilisation des substances dangereuses ?
7.16	Ces formations sont-elles dispensées régulièrement, conformément à la législation locale ?
7.17	L'usine n'utilise-t-elle pas de produit chimique interdit par la loi ?
7.18	L'usine n'utilise-t-elle pas de procédé de production actuellement interdit par la loi ?
Exigences avancées.	
7.19	L'usine s'est-elle fixé des objectifs et a-t-elle élaboré des plans d'action visant à éliminer ou à réduire l'utilisation des substances dangereuses sur le site ?
7.20	L'usine dispose-t-elle d'un processus pour demander à ses fournisseurs de produits chimiques de se conformer à la MRSL ?
7.21	L'usine dispose-t-elle d'un système permettant de vérifier, pour chaque produit chimique ou formulation reçu sur site, la conformité à la MRSL ?
Chapitre 8. Gestion des interventions d'urgence	
Informations sur la législation locale	
L'usine est-elle tenue de contacter les communautés locales et les services d'urgence pour élaborer ou réviser son plan d'intervention d'urgence ?	
Exigences fondamentales - Gestion des interventions d'urgence	
8.1	L'usine est-elle tenue de détenir des permis, des licences ou des contrats officiels pour notifier aux autorités tout incident majeur ?
8.2	Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?
8.3	L'usine a-t-elle identifié et documenté toutes les causes potentielles de situations d'urgence liées à l'environnement et évalué les niveaux de risque ?
8.4	L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques ?
8.5	L'usine organise-t-elle des exercices de simulation de déversements de produits chimiques ?
8.6	Des exercices de simulation de déversements de produits chimiques sont-ils organisés régulièrement (au moins une fois par an, si la loi ne le prévoit pas) ?
8.7	Les exercices de simulation de déversements de produits chimiques sont-ils consignés par écrit, en précisant au minimum : la date, le nombre de participants, la description des mesures prises et le temps nécessaire au nettoyage du déversement ?
8.8	L'usine fournit-elle l'équipement et le matériel d'intervention d'urgence appropriés partout où des produits chimiques sont utilisés et stockés ?
8.9	L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas d'incendie ?
8.10	L'usine dispose-t-elle d'une procédure d'urgence pour l'ETP ?
8.11	L'usine a-t-elle communiqué le plan d'intervention d'urgence aux parties susceptibles d'être affectées, conformément à la loi ?



Chapitre 9. Nuisances et mécanisme de réclamation	
Le chapitre 9 est exclusivement évalué selon les exigences avancées.	
9.1	Existe-t-il un mécanisme de réclamation efficace pour recueillir les plaintes des riverains ?
9.2	Toutes les plaintes sont-elles correctement consignées ?
Nuisances sonores	
9.3	L'usine a-t-elle reçu des plaintes de la part des voisins concernant des nuisances sonores ?
9.4	L'usine a-t-elle mis en place, ou prévoit-elle de mettre en place, des mesures correctives pour éviter de futures nuisances sonores pour les voisins ?
9.5	L'usine peut-elle fournir des preuves de l'efficacité du plan d'action corrective concernant les nuisances sonores subies par les voisins ?
Nuisances olfactives	
9.6	L'usine a-t-elle reçu des plaintes de la part des voisins concernant des nuisances olfactives ?
9.7	L'usine a-t-elle mis en œuvre, ou prévoit-elle de mettre en œuvre, des mesures correctives pour éviter de futures nuisances olfactives pour les riverains ?
9.8	L'usine peut-elle fournir des preuves de l'efficacité du plan d'action corrective concernant les nuisances olfactives subies par les voisins ?
Nuisances lumineuses	
9.9	L'usine éclaire-t-elle ses zones extérieures pendant la nuit (de 23 h à 4 h) ?
9.10	L'usine est-elle située à proximité d'une zone résidentielle ?
9.11	L'usine a-t-elle reçu des plaintes de la part de ses voisins concernant la pollution lumineuse ?
9.12	L'usine a-t-elle déjà mis en place, ou prévoit-elle de mettre en place, des mesures correctives pour éviter toute pollution lumineuse future pour les voisins ?
9.13	L'usine peut-elle fournir des preuves de l'efficacité du plan d'action corrective contre les nuisances lumineuses pour les voisins ?
Nuisances dues à la poussière	
9.14	L'usine est-elle exempte de toute source de poussière à l'extérieur ?
9.15	L'usine est-elle située à proximité d'une zone résidentielle ?
9.16	L'usine a-t-elle reçu des plaintes de la part de ses voisins concernant la pollution par la poussière ?
9.17	L'usine a-t-elle déjà mis en œuvre, ou prévoit-elle de mettre en œuvre, des mesures correctives pour éviter toute pollution par la poussière à l'avenir pour les voisins ?
9.18	L'usine peut-elle fournir des preuves de l'efficacité du plan d'actions correctives concernant les nuisances dues à la poussière pour les voisins ?
Autres nuisances	
9.19	L'usine a-t-elle reçu des plaintes concernant d'autres types de nuisances ? (Veuillez préciser)
Chapitre 10. Biodiversité et protection des sols	
Exigences fondamentales - Biodiversité et protection des sols	
10.1	L'usine est-elle tenue de se conformer aux exigences légales en matière de biodiversité, d'utilisation des sols et de conservation ?
10.2	Si oui, les permis, licences ou autorisations officielles ont-ils été jugés valides ?
10.3	Des modifications ont-elles été apportées récemment aux bâtiments du site ? (depuis moins de 18 mois)



10.4	L'usine dispose-t-elle des permis, licences ou autorisations officielles nécessaires pour ces modifications ?
10.5	Ces modifications ont-elles entraîné l'artificialisation d'un terrain qui n'était pas artificiel auparavant ?
10.6	La séquence « Éviter-Réduire-Compenser » a-t-elle été correctement appliquée avant d'envisager l'artificialisation de ce terrain ?
Exigences avancées	
10.7	L'usine intègre-t-elle un critère d'impact sur la biodiversité dans ses achats ?
10.8	Une sensibilisation aux impacts de l'usine sur la biodiversité est-elle régulièrement proposée aux travailleurs ?
10.9	Une sensibilisation sur la manière dont le transport de marchandises peut favoriser la propagation d'espèces envahissantes est-elle proposée aux travailleurs concernés ?
10.10	L'usine a-t-elle identifié les zones protégées, les zones à forte valeur en matière de biodiversité et les espèces protégées à proximité ?
10.11	L'usine a-t-elle mis en place des objectifs de réduction des impacts sur la biodiversité ?
10.12	Si oui, ces objectifs font-ils l'objet d'un suivi adéquat et sont-ils régulièrement ajustés ?
10.13	L'usine a-t-elle mis en place une politique visant à réduire les nuisances sonores et la pollution lumineuse afin de limiter l'impact sur la biodiversité environnante ?

Annexe 4 : Glossaire

Concept	Définition ICS
Programme d'apprentissage / de stage	Fait référence aux conditions d'embauche et d'emploi des apprentis, à savoir la légalité du programme d'apprentissage, les horaires de travail, les contrats, le type de travail, la supervision par un formateur, etc. Les apprentis / stagiaires peuvent être âgés de plus de 18 ans.
Séquence « Éviter-Réduire-Compenser »	Stratégie de gestion des impacts environnementaux. Premièrement, éviter les effets négatifs dans la mesure du possible. Deuxièmement, minimiser les impacts qui ne peuvent être évités. Enfin, compenser les impacts restants par des mesures telles que la restauration ou la compensation, dans le but d'atteindre une durabilité globale.
Sous-traitant de secours	Conformément aux définitions de l'ICS et pour la mise en œuvre des outils ICS : - Les « intérimaires » sont des travailleurs dont le lieu de travail principal est le site audité. Les intérimaires sont donc définis indépendamment de leurs fonctions. - Les « sous-traitants » sont des travailleurs qui ne sont présents sur le site que de manière temporaire ou qui ne sont pas présents sur le site. Entreprise(s) désignée(s) par l'usine auditée pour prendre en charge, en tout ou en partie, soit le(s) processus de production, soit les commandes qui doivent être



Concept	Définition ICS
	traitées sur place dans les locaux de l'usine. Entreprise(s) désignée(s) par l'usine audité(e) pour prendre en charge, en tout ou en partie, soit des processus de production, soit des commandes déclarées dans le Factory Profile comme devant être traitées dans l'enceinte de l'usine. Les sous-traitants de secours se divisent en deux catégories : - Sous-traitants de processus : sous-traitants chargés de prendre en charge tout ou partie des processus de production. Par exemple, dans l'industrie textile : filature, teinture, impression, broderie, conditionnement, etc. - Sous-traitants de capacité : sous-traitants auxquels l'usine audité(e) fait appel pour écouler les excédents de production ou les commandes (qui avaient été initialement attribuées à l'usine audité(e)). Les fabricants de composants seront considérés comme des fournisseurs de l'usine. Par exemple, les entreprises désignées par une usine pour fournir ce type de composants doivent être identifiées comme des fournisseurs (liste non exhaustive) : fil, cartons, étiquettes, labels, tissu, fermetures à glissière, boutons, doublure, sachets en polyéthylène, doublure... Sauf indication contraire du membre de l'ICS, les fournisseurs de l'usine ne doivent pas être inclus dans le champ d'application des questions relatives à la sous-traitance.
Meilleure pratique	Une bonne pratique est un élément que l'auditeur estime aller au-delà des normes sectorielles et de la législation applicable sur la base desquelles le site a été audité. Le rapport doit également mettre en évidence toute bonne pratique observée. Une bonne pratique fait référence aux domaines dans lesquels le site dépasse les exigences en apportant des avantages supplémentaires ou en gérant les problèmes de manière particulièrement efficace.
Réservoir de stockage en vrac	Ce terme désigne les conteneurs <u>de grande taille</u> qui stockent des liquides dans l'usine. Photos à ajouter.
Crèche d'usine	Toute pièce de l'usine destinée aux enfants qui ne travaillent pas.
Enfant	Conformément à la Convention n° 182 de l'OIT, ce terme s'applique à toute personne âgée de moins de 18 ans. Les jeunes travailleurs sont toujours considérés comme des enfants, mais peuvent être autorisés à travailler entre 15 et 18 ans, selon la législation locale.
Travail des enfants	Le travail des enfants désigne tout travail effectué par des enfants qui constitue une exploitation économique ou qui est susceptible d'être dangereux, de nuire à l'éducation de l'enfant ou de porter atteinte à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
Classification	Statut du travailleur selon la définition légale. Exemples de classification : salarié, rémunéré à l'heure, exempté d'heures supplémentaires, stagiaire, apprenti, temporaire, à temps partiel et stagiaire.



Concept	Définition ICS
Négociation collective	La négociation collective désigne un processus ou une activité volontaire par lequel les employés et les travailleurs discutent et négocient leurs relations, en particulier les conditions de travail et la réglementation des relations entre les employeurs, les travailleurs et leurs organisations. Les participants à la négociation collective comprennent les employeurs eux-mêmes ou leurs organisations, ainsi que les syndicats ou, à défaut, des représentants librement désignés par les travailleurs.
Station d'épuration collective (SEC)	Voir la définition de la station d'épuration (SEP). Le terme « commune » indique que la SEP est utilisée pour collecter et traiter les flux d'eaux usées provenant de différentes unités industrielles. L'objectif est de traiter les effluents grâce à un effort collectif, principalement pour un regroupement de petites unités industrielles.
Procédure de réclamation confidentielle	Le grief ne peut être directement associé à la personne qui le dépose, car le mode de communication ne permet pas d'identifier cette personne (par exemple, ligne d'assistance téléphonique gérée par un tiers, boîte de dépôt sans surveillance, personne de confiance chargée de préserver le secret). La réponse aux griefs anonymes doit être affichée à des endroits visibles par tous les travailleurs.
Intérimaires	Conformément aux définitions de l'ICS et pour la mise en œuvre des outils de l'ICS : ▪ Les « intérimaires » sont des travailleurs dont le lieu de travail principal est le site audité. Les intérimaires sont donc définis indépendamment de leur poste. ▪ Les « sous-traitants » sont des travailleurs qui ne sont présents sur le site que de manière temporaire ou qui ne sont pas présents sur le site. Une entité (par exemple, une personne physique ou morale) qu'un établissement engage sans établir de relation de travail directe afin de réaliser un service ou une tâche. Un intérimaire n'est pas un employé direct de l'établissement. Parmi les exemples d'intérimaires, on peut citer les électriciens, le personnel d'entretien, de cantine, de nettoyage et de sécurité, qui peuvent être engagés à titre individuel ou par l'intermédiaire d'une entreprise. Les intérimaires peuvent inclure les travailleurs intérimaires, qui sont employés par une agence d'intérim puis mis à disposition pour effectuer leur travail dans l'usine (et sous la supervision de celle-ci). Il n'y a pas de relation d'emploi directe entre le travailleur intérimaire et l'usine, bien que l'usine ait des obligations légales envers lui, notamment en matière de santé et de sécurité. Le contrat de travail correspondant est à durée déterminée ou indéterminée, sans garantie de reconduction.
Retenues	Montants déduits du salaire, différence entre le montant brut des revenus du travailleur et le montant net qu'il perçoit effectivement.



Concept	Définition ICS
Discrimination dans l'emploi	Traiter des personnes différemment ou de manière moins favorable en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux exigences inhérentes à l'emploi.
Effluent (voir aussi eaux usées)	Déchets liquides s'écoulant d'une usine, d'une exploitation agricole, d'un établissement commercial ou d'un ménage vers un plan d'eau tel qu'une rivière, un lac ou une lagune, ou vers un réseau d'égouts ou un réservoir.
Station d'épuration (SEP)	Terme désignant les procédés utilisés pour traiter les eaux usées industrielles issues de procédés humides, produites par les industries en tant que sous-produits indésirables. Après traitement, les eaux usées industrielles traitées (ou effluents) peuvent être réutilisées ou rejetées dans un réseau d'égouts sanitaires ou dans les eaux de surface de l'environnement.
Égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale signifie que les taux et les types de rémunération ne doivent pas reposer sur des motifs de discrimination – voir la liste ci-dessus – mais sur une évaluation objective du travail effectué. Les disparités de rémunération qui reflètent des différences en termes d'années d'études et d'expérience professionnelle sont acceptables.
Sortie de secours	Porte ou fenêtre d'évacuation identifiée comme sortie de secours dans le plan d'évacuation.
Voie d'évacuation	Voie de circulation continue et dégagée reliant n'importe quel point d'un bâtiment ou d'une structure à une voie publique (c'est-à-dire un point de rassemblement).
Escaliers de secours	Escaliers utilisés pour l'évacuation du bâtiment, conformément au plan d'évacuation.
Fenêtre de sortie de secours	Fenêtres identifiées comme issues de secours dans le plan d'évacuation.
Émissions dans l'air	Il existe trois principales sources d'émissions dans l'air : 1) Émissions ponctuelles : émissions provenant de sources fixes et identifiables, telles que les émissions de la cheminée d'un générateur (émises dans l'atmosphère par une source ponctuelle unique – évacuation ou cheminée) ; 2) Émissions fugitives : les émissions fugitives dans l'air désignent les émissions qui sont réparties spatialement sur une vaste zone et ne sont pas confinées à un point de rejet spécifique. Elles proviennent d'activités où les gaz d'échappement ne sont pas capturés et ne passent pas par une cheminée. 3) Émissions de sources mobiles : émissions provenant des véhicules ; à l'instar d'autres processus de combustion, les émissions des véhicules comprennent le CO, les NOx, le SO ₂ , les particules (PM) et les COV.
Conditions d'emploi	Conditions convenues entre un employeur et un salarié pour un emploi. Les conditions d'emploi comprennent le salaire, les avantages sociaux, les horaires de travail, les responsabilités professionnelles et les périodes d'essai.



Concept	Définition ICS
Environnement	Environnement dans lequel une organisation exerce ses activités, y compris l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations. Note 1 : L'environnement peut s'étendre de l'intérieur d'une organisation au système local, régional et mondial. Remarque 2 : L'environnement peut être décrit en termes de biodiversité, d'écosystèmes, de climat ou d'autres caractéristiques. (Définition de la norme ISO 14001:2015)
Aspect environnemental	Élément des activités, des produits ou des services d'une organisation qui interagit ou peut interagir avec l'environnement. Remarque 1 : Un aspect environnemental peut entraîner un ou plusieurs impacts environnementaux. Un aspect environnemental significatif est un aspect qui a ou peut avoir un ou plusieurs impacts environnementaux significatifs. Note 2 : Les aspects environnementaux significatifs sont déterminés par l'organisation en appliquant un ou plusieurs critères. (Définition ISO 14001:2015)
Comité environnemental	Groupe de travailleurs responsables, choisis ou élus, chargés de prendre des décisions concernant les valeurs, les activités et les stratégies environnementales de l'organisation. Ces travailleurs peuvent provenir de différents niveaux hiérarchiques (cadres, travailleurs clés et travailleurs).
Impact environnemental	Modification de l'environnement, qu'elle soit défavorable ou favorable, résultant entièrement ou partiellement des aspects environnementaux d'une organisation (définition de la norme ISO 14001:2015).
Système de management environnemental (SME)	Un SME est un ensemble de pratiques et de processus aidant les organisations à gérer leurs impacts environnementaux et à améliorer la performance environnementale liée à leurs produits, services et activités. Un système de management environnemental fournit une structure à la gestion environnementale et couvre des domaines tels que la formation, la gestion des documents, les inspections, les objectifs et les politiques.
Responsable environnement	Membre de la direction désigné pour assumer la responsabilité globale de la mise en œuvre du système de management environnemental (SME). Cela ne signifie pas que cette personne est chargée de chaque tâche liée aux questions environnementales, mais qu'elle doit s'assurer du bon fonctionnement du système. Elle a notamment deux responsabilités importantes : 1) Communiquer et rendre compte à la direction générale de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SME ; 2) Coordonner la mise en œuvre du SME avec les autres membres de la direction et les subordonnés.



Concept	Définition ICS
Objectif environnemental	Résultat à atteindre fixé par l'organisation et conforme à sa politique environnementale (définition de la norme ISO 14001:2015).
Politique environnementale	Intentions et orientations d'une organisation en matière de performance environnementale, telles qu'elles sont formellement exprimées par sa direction (définition ISO 14001:2015).
Factory Profile	Questionnaire rempli par l'usine avant l'audit et contenant les données dont la société d'audit a besoin pour préparer l'audit. Le Factory Profile comprend des données telles que le profil de la main-d'œuvre, la taille de l'usine, les processus de production, etc.
Falsification	Processus consistant à créer, adapter ou imiter des documents dans l'intention de tromper afin de donner l'impression de se conformer aux lois locales, aux normes internationales ou au code de conduite du client. Exemple : licence commerciale falsifiée.
Liberté d'association	La liberté syndicale implique le respect du droit des employeurs et des travailleurs de créer et d'adhérer librement et volontairement à des organisations de leur choix, sans ingérence ni surveillance extérieures.
GHS	Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est un système élaboré par les Nations Unies afin de normaliser et d'harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques à l'échelle mondiale.
Gaz à effet de serre (GES)	Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent ou retiennent une partie du rayonnement émis par la Terre, provoquant ainsi un réchauffement de l'atmosphère (phénomène appelé « effet de serre »). Ce processus est la principale cause de l'évolution des conditions météorologiques sur Terre, appelée « changement climatique ». Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO ₂) issu de la combustion de combustibles, le méthane (CH ₄) provenant de l'agriculture et des décharges, le protoxyde d'azote (N ₂ O) associé à la production et à l'utilisation d'engrais, ainsi que les gaz fluorés (F), par exemple les réfrigérants. L'impact environnemental le plus significatif de la consommation d'énergie est la production de GES. (Source : Lignes directrices de mise en œuvre environnementale du GSCP)
Réclamation	Déclaration d'une plainte concernant un fait jugé incorrect ou injuste
Procédure de réclamation	Procédure formelle visant à recevoir, évaluer et résoudre les plaintes.
Substance/matériau dangereux	Matières dangereuses : matières qui présentent un risque excessif pour les biens, l'environnement ou la santé humaine en raison de leurs caractéristiques physiques et/ou chimiques. Les matières (y compris les mélanges et les solutions) peuvent être classées en fonction du danger qu'elles présentent, comme suit :



Concept	Définition ICS
	inflammables, corrosives, toxiques, explosives, etc. (source : Lignes directrices de la SFI sur la gestion des matières dangereuses).
Travailleur à domicile	Un travailleur à domicile est une personne qui, moyennant une rémunération fixe (pouvant être à la pièce), effectue un travail à son domicile pour le compte d'une usine, laquelle n'est pas le consommateur final du produit ou du service fourni.
Qualité de l'air intérieur	Désigne la qualité de l'air à l'intérieur et autour des bâtiments et des structures, en particulier en ce qui concerne la santé et le confort des occupants. La qualité de l'air intérieur inclut les émissions fugitives, les particules, les COV, les gaz...
Traitement des gaz résiduels industriels	Ensemble des techniques utilisées pour réduire ou éliminer les particules (telles que la poussière) et/ou les gaz présents dans les flux d'échappement industriels. L'objectif est de réduire les émissions dans l'atmosphère de substances pouvant nuire à l'environnement ou à la santé humaine. Exemples : laveur humide, cyclone et multicyclone, filtres à manches...
Test d'intégrité (pour réservoirs de stockage en vrac)	Le test d'intégrité est un processus visant à vérifier l'intégrité d'un réservoir de stockage de produits liquides en vrac. L'objectif est de vérifier si le réservoir est en bon état, suffisamment solide, résistant aux chocs, exempt de rouille, etc.
Langue comprise par les travailleurs concernés	Langue locale ou langue(s) déclarée(s) parlée(s) par les travailleurs.
Langue comprise par la majorité des travailleurs	Langue locale ou langue(s) déclarée(s) parlée(s) par plus de 50 % des travailleurs.
Registre juridique	Le registre juridique est un outil destiné à aider l'usine à se tenir informée de ses obligations légales et à suivre avec précision ses performances et son statut en matière de conformité pour chaque exigence légale.
Manipulation	Modification des données contenues dans la documentation à l'aide de moyens déloyaux pour servir ses propres intérêts. Par exemple, la manipulation des registres de temps de travail pour dissimuler des heures de travail excessives.
Travailleurs migrants	Comprend à la fois les travailleurs internes et étrangers qui ont quitté leur lieu de résidence d'origine (dans le pays ou à l'étranger) pour s'installer sur leur lieu de travail.
Mélange	Un mélange est un mélange ou une solution de deux substances ou plus. En vertu de la plupart des législations sur les produits chimiques, les mélanges ne sont pas considérés comme des substances.
FDS (fiche de données de sécurité) / SDS (fiche de données de sécurité)	Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui contient des informations sur les dangers potentiels (pour la santé, les risques d'incendie, la réactivité et l'environnement) et sur la manière de manipuler le produit chimique en toute sécurité. Elle constitue un point de départ essentiel pour l'élaboration d'un programme complet de santé et de sécurité.



Concept	Définition ICS
	La FDS/SDS doit être traduite dans la langue locale (au moins les sections 1 - Identification (substance et fournisseur), 2 - Identification des dangers, 3 - Composition/informations sur les composants, 4 - Premiers secours, 5 - Mesures de lutte contre l'incendie, 6 - Mesures en cas de dispersion accidentelle, 7 - Manipulation et stockage, 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle). Pour les produits chimiques utilisés dans la production, la FDS doit être accessible à proximité. Le travailleur doit savoir où trouver la FDS et pouvoir y accéder en quelques minutes.
MRSI (Liste des substances soumises à restriction par le fabricant)	La MRSI est une liste de produits chimiques dangereux dont l'utilisation est limitée en dessous d'un certain seuil dans <u>la fabrication de textiles, de vêtements et de chaussures</u> . La MRSI fixe des limites de concentration pour les substances présentes dans les formulations chimiques utilisées au sein des sites de fabrication. La MRSI concerne TOUT produit chimique utilisé dans l'enceinte d'une usine de fabrication (nettoyants, détergents, colorants, solvants, agents de conservation des textiles, agents d'encollage, etc.). Consultez la définition de la RSI dans le glossaire pour éviter toute confusion entre ces deux listes. IMPORTANT : Consultez la définition de la RSI pour comprendre la différence entre ces deux listes.
Enfants non travailleurs	Personnes âgées de moins de 18 ans présentes dans l'usine mais non employées par celle-ci pour effectuer un travail.
ODS (substances appauvrissant la couche d'ozone) et gaz F	Les ODS (substances appauvrissant la couche d'ozone) sont responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les ODS largement utilisées sont des gaz tels que les chlorofluorocarbones (CFC) et les hydrofluorocarbones (HFC) utilisés comme réfrigérants dans les systèmes de climatisation, les refroidisseurs, etc., ainsi que les halons utilisés dans les équipements de lutte contre l'incendie, par exemple. Il convient de noter que d'autres gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de réfrigération, appelés gaz F tels que les HFC, sont également nocifs pour l'environnement (puissants gaz à effet de serre) et doivent donc également être contrôlés.
Dérogation aux heures supplémentaires	Document délivré par les autorités locales autorisant l'usine à dépasser la limite légale d'heures de travail pendant une période donnée (par exemple, par mois), à condition que le nombre d'heures travaillées soit égal ou inférieur à la moyenne des heures de travail autorisées pour l'ensemble de la période couverte par la dérogation (par exemple, 6 mois, 1 an, etc.).
Obstruction permanente	L'accès est obstrué par des machines fixes, des objets coincés au sol, etc.
Politique	Ensemble de principes d'action ou de règles et normes écrites que l'usine et/ou ses travailleurs doivent respecter.



Concept	Définition ICS
Possibilité de consultation	Le travailleur doit avoir librement accès à ces documents et ne doit pas passer par un intermédiaire pour y accéder. Le travailleur dispose d'un accès personnel aux documents à tout moment (par exemple, un coffre-fort dont il détient la clé et auquel il peut accéder 24 heures sur 24, 7 jours sur 7).
EPI (équipement de protection individuelle)	Les EPI sont des équipements destinés à protéger l'utilisateur contre les risques pour la santé ou la sécurité au travail. Ils peuvent inclure des articles tels que des casques de sécurité, des gants, des lunettes de protection, des vêtements haute visibilité, des chaussures de sécurité et des harnais de sécurité. Ils comprennent également les équipements de protection respiratoire (EPR). (source : http://www.hse.gov.uk)
Emploi en milieu carcéral	Les détenus sont utilisés comme main-d'œuvre. Dans le cadre des accords de travail pénitentiaire, les détenus peuvent être amenés à l'usine, ou la production peut avoir lieu dans les locaux de la prison.
Procédure	Série d'actions menées dans un certain ordre ou d'une certaine manière.
Quota	Une quantité fixe de travail (par exemple, un nombre de pièces) qu'un ou plusieurs travailleurs doivent fabriquer, produire, assembler et/ou traiter au cours d'une période donnée.
Sources d'énergie renouvelables	Contrairement aux combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables sont des sources d'énergie qui se régénèrent, telles que la biomasse (bois, gaz de décharge et biogaz, éthanol, etc.), l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, etc. (source : www.eia.gov)
RSL (liste des substances restreintes)	Une RSL est une liste de substances chimiques dangereuses dont la concentration <u>dans les produits textiles finis</u> est limitée à un certain seuil.
Aspect ou impact environnemental significatif	Un impact environnemental significatif est un aspect ou un impact considéré comme plus important pour l'usine selon les critères de signification choisis par celle-ci. Les aspects et impacts environnementaux significatifs sont considérés comme prioritaires et doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'usine doit être en mesure d'expliquer quels sont les critères d'identification des aspects et impacts significatifs (par exemple, s'ils sont liés ou non à des exigences légales, si l'impact potentiel peut affecter ou non une zone sensible, etc.).
Fuite d'eau importante	Une « fuite d'eau importante » désigne un écoulement continu d'eau ou une goutte par seconde. Une fuite « non importante » correspond, par exemple, à seulement quelques gouttes par minute. Voir les photos d'exemples de fuites d'eau importantes dans les recommandations du chapitre 3.
Travailleur qualifié	Un travailleur qualifié possède des compétences, une expérience et/ou une formation spécifiques pour effectuer un travail particulier. Cela peut inclure les travailleurs semi-qualifiés et hautement qualifiés



Concept	Définition ICS
Boues (provenant d'une station d'épuration)	Les boues sont des résidus semi-solides issus des processus de traitement des eaux usées industrielles et municipales. Elles se présentent sous la forme d'une boue épaisse, molle ou humide, ou d'un mélange visqueux similaire de composants liquides et solides produit par un processus de traitement des eaux usées. Les boues peuvent être très dangereuses.
Fournisseur	Entité qui fournit des biens ou des services à l'usine.
Obstruction temporaire	L'accès est obstrué par des objets mobiles, des caisses de stockage, etc.
Artificialisation des sols	Toute modification ayant introduit des éléments artificiels sur un terrain auparavant naturel. Identifiez les changements d'affectation des sols, tels que la construction, le pavage ou d'autres altérations, conduisant à l'artificialisation.
Substance	Une substance est un élément chimique et ses composés à l'état naturel ou résultant d'un processus de fabrication. Dans un processus de fabrication, une réaction chimique est généralement nécessaire pour former une substance.
Triangulation	Les techniques de triangulation sont l'observation, l'examen de la documentation et les entretiens.
Travailleur non qualifié	Les travailleurs non qualifiés sont des personnes qui ne possèdent aucune compétence professionnelle particulière
Composés organiques volatils (COV)	Les sources les plus courantes d'émissions fugitives de COV sont liées aux activités industrielles qui produisent, stockent et utilisent des liquides ou des gaz contenant des COV, lorsque ces substances sont sous pression, exposées à une pression de vapeur inférieure ou déplacées hors d'un espace clos. Les sources typiques comprennent les fuites d'équipements, les cuves et réservoirs de mélange ouverts, les réservoirs de stockage, les opérations unitaires dans les systèmes de traitement des eaux usées et les rejets accidentels.
Fumées dangereuses	Les fumées dangereuses désignent les gaz ou vapeurs potentiellement nocifs générés comme sous-produits de divers procédés industriels. Ces fumées peuvent présenter de graves risques pour la santé des travailleurs et l'environnement environnant en raison de leur nature toxique, inflammable ou réactive. La composition des fumées industrielles dangereuses varie considérablement selon le type d'industrie et les procédés spécifiques impliqués.
Gestion des déchets	Elle englobe la gestion de tous les processus et ressources nécessaires au traitement adéquat des déchets ; les actions et activités visant à gérer tous les types de déchets, de leur production à leur élimination finale. Elle comprend la collecte, la manutention, le stockage, le transport et la méthode d'élimination finale.
Eaux usées	Les eaux usées (ou eaux résiduaires) désignent tout type d'eau ayant été affectée par l'activité humaine. Les eaux usées sont « les eaux usées provenant de toute combinaison d'activités domestiques, industrielles, commerciales ou agricoles,



Concept	Définition ICS
	des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales, ainsi que de tout afflux ou infiltration dans les égouts ».
Travailleurs	Les travailleurs comprennent les employés et les employeurs, ainsi que les personnes travaillant pour une entreprise, quelle que soit leur fonction. Les travailleurs concernés par le champ d'application de l'audit sont tous les travailleurs occupant un poste sur le site de l'usine, quel que soit leur contrat de travail (salariés permanents, temporaires, intérimaires, apprentis...). Les employeurs sont des travailleurs qui, exerçant une activité indépendante pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, ont engagé une ou plusieurs personnes pour travailler pour eux dans leur entreprise en tant que salariés ou travailleurs au sens plus général décrit ci-dessus.
Organisation de travailleurs	Toute organisation de travailleurs ayant pour but de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs en matière de conditions de travail et d'emploi.
Jeunes travailleurs	<u>Les travailleurs âgés de moins de 18 ans</u> , l'âge minimum ne devant pas être inférieur à 15 ans. Toutefois, si l'âge minimum légal local est fixé à 14 ans conformément aux exceptions prévues pour les pays en développement par la Convention n° 138 de l'OIT, cet âge inférieur peut s'appliquer.
ZDHC (Zero discharge of hazardous chemicals)	« Zéro rejet de produits chimiques dangereux » est une initiative des marques, dotée d'une équipe dédiée basée à Amsterdam, qui vise à aider les marques, leurs chaînes d'approvisionnement et l'industrie au sens large à adopter une approche harmonisée pour le contrôle et l'élimination progressive de 11 catégories de substances dangereuses utilisées dans le traitement des textiles et des garnitures dans l'habillement et la chaussure.



Annexe 5 : Exigences de qualification des auditeurs environnementaux

Expérience

L'ICS recommande un niveau de licence pour les auditeurs.

Pour réaliser des audits environnementaux ICS en tant qu'auditeur, ce dernier doit avoir mené au moins 15 audits environnementaux, dont 5 en tant qu'observateur, 3 en tant que membre d'équipe sous supervision et 3 en tant que membre d'équipe en cours d'évaluation. Ces audits doivent de préférence avoir été menés dans des usines de tailles et de secteurs différents. Pour être pris en compte, ces audits environnementaux doivent couvrir tous les thèmes et chapitres inclus dans l'audit environnemental ICS.

Pour réaliser des audits environnementaux ICS en tant qu'auditeur principal, ce dernier doit avoir mené au moins 30 audits environnementaux, dont 10 en tant qu'auditeur principal d'une équipe d'audit sous supervision. Pour être pris en compte, ces audits environnementaux doivent couvrir tous les thèmes et chapitres inclus dans l'audit environnemental ICS.

Dans les pays où l'activité d'audit environnemental est faible et où ces exigences pourraient ne pas être satisfaites, l'organisme d'audit doit préalablement identifier ces pays et communiquer la liste à l'ICS afin d'obtenir l'approbation de l'ICS pour l'accréditation de l'organisme d'audit dans ces pays, en tenant compte du système de gestion défini par l'organisme d'audit pour garantir l'expérience des auditeurs.

de formation

L'organisme d'audit doit former l'ensemble de ses auditeurs, réviseurs et équipes concernées aux processus et outils de l'ICS et s'assurer que toutes les équipes sont à jour sur les lois et réglementations locales et internationales pertinentes. Les formations et les examens doivent être organisés en interne par l'organisme d'audit chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les auditeurs environnementaux doivent être certifiés selon la norme ISO 14001 ou posséder une formation équivalente, qui doit être préalablement déclarée et approuvée par l'ICS et le membre concerné, dans un délai d'un an après avoir été autorisés par leur société d'audit à réaliser des audits environnementaux ICS.

Système de suivi des performances

L'organisme d'audit doit communiquer chaque année à l'ICS ses compétences internes et son processus de suivi des performances pour les auditeurs et les équipes chargées de l'audit.

Exigences linguistiques

Les auditeurs et les réviseurs doivent satisfaire aux niveaux décrits ci-dessous. Si un auditeur ne satisfait pas aux exigences linguistiques locales de l'audit, l'organisme d'audit peut envoyer un traducteur avec l'auditeur. Le traducteur relève de la responsabilité de l'organisme d'audit et doit donc satisfaire aux exigences linguistiques ci-dessous (maîtriser la langue locale de l'audit et avoir un niveau intermédiaire supérieur en anglais).

Tous les auditeurs doivent maîtriser parfaitement la langue locale de l'audit (langue officielle de la région ou du pays audité). Les auditeurs doivent :

- Comprendre sans difficulté pratiquement tout ce qu'ils entendent ou lisent.



- Synthétiser des informations provenant de différentes sources orales et écrites, en reconstituant des arguments et des récits dans une présentation cohérente.
- S'exprimer spontanément, avec beaucoup d'aisance et de précision, en distinguant les nuances de sens les plus subtiles, même dans les situations les plus complexes.

Tous les auditeurs doivent avoir un niveau intermédiaire supérieur en anglais. Les auditeurs doivent :

- Comprendre les idées principales de textes complexes sur des sujets concrets et abstraits, y compris des discussions techniques dans leur domaine de spécialisation.
- Communiquer avec une aisance et une spontanéité telles qu'une interaction régulière avec des locuteurs natifs est tout à fait possible sans effort de part et d'autre.
- Rédiger des textes clairs et détaillés sur un large éventail de sujets et expliquer un point de vue sur une question d'actualité en présentant les avantages et les inconvénients des différentes options.

Tous les relecteurs de rapports d'audit doivent avoir un niveau d'anglais avancé. Tous les relecteurs doivent :

- Comprendre un large éventail de phrases longues et complexes, et saisir le sens implicite.
- Exprimer des idées avec aisance et spontanéité, sans chercher de manière évidente ses mots.
- Utiliser la langue avec souplesse et efficacité à des fins sociales, académiques et professionnelles.
- Rédiger des textes clairs, bien structurés et détaillés sur des sujets complexes, en faisant preuve d'une maîtrise des schémas d'organisation, des connecteurs et des dispositifs de cohésion.

